



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 1999
Français
Original: anglais

**Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux**

Timor oriental

Document de travail établi par le Secrétariat

Rectificatif

Lire comme suit le paragraphe 84

84. Le 5 mai, l'Indonésie et le Portugal ont signé trois accords au Siège de l'ONU, afin de permettre aux Timorais de décider s'ils souhaitent une large autonomie sous administration indonésienne (voir A/53/951-S/1999/513). L'Indonésie est convenue de prendre les mesures constitutionnelles voulues pour rompre ses liens avec le Timor oriental si l'option de l'autonomie spéciale était rejetée lors de la consultation populaire (voir par. 24 plus haut). Les accords comportaient des annexes sur la sécurité et les modalités du scrutin.
